

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Joël Vetter au sujet des infrastructures de grimpe

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Joël Vetter au sujet des infrastructures de grimpe.

Pourquoi la brochure susmentionnée a-t-elle changé entre 2020 et 2022 concernant la mention d'une salle de grimpe dans le projet de Maison des sports à Colovray?

La brochure publiée en 2020 faisait suite à la désignation par la Municipalité du lauréat du mandat d'étude parallèle, procédure dont le but était de réfléchir au fonctionnement du site de Colovray dans son ensemble. L'acceptation par le Conseil communal du crédit d'étude pour l'étude de la 1^{re} étape du projet a permis d'effectuer un travail approfondi pour le développement du projet.

Les éléments pris en compte pour établir le programme final ont été les suivants :

- la maison des sports de Colovray se veut modulable de manière à offrir des espaces sportifs polyvalents pouvant accueillir toutes les catégories de sportives et sportifs : jeunes, adultes, senior, mobilité réduite, santé et élite ;
- rendre accessible ce lieu pour le « sport pour tou-te-s » ;
- durabilité de l'installation ;
- manque d'infrastructures avérées pour les activités clubs ;
- manque d'infrastructures pour le sport féminin ;
- peu ou pas d'espace intérieur pour le développement du sport senior et santé, les infrastructures étant essentiellement utilisées pas les écoles et les jeunes;
- évolution du « Sport Seniors » et santé ;
- données issues de l'étude Sport Suisse 2020 de l'OFSPO¹ :

Dans ce cadre, l'ensemble des associations sportives ont également été rencontrées puis les espaces ont été retravaillés en tenant compte des remarques et besoins ainsi que des volumes à disposition. L'espace prévu pour la grimpe dans l'avant-projet a été modifié en une zone polyvalente avec cloison mobile.

Le programme, actuellement présenté sur le site de la Ville de Nyon, et validé par la Municipalité, a été adapté suite à cette étude approfondie.

Un mur d'escalade sportive est-il prévu dans le projet de Colovray?

Il n'y a pas de mur d'escalade sportive prévu. En effet, l'escalade « indoor » nécessite une infrastructure spécialisée offrant de l'espace, de la hauteur, mais aussi du personnel qualifié qui entretient et change régulièrement les voies. La zone préalablement prévue était insuffisante pour

Notamment l'identification des activités sportives ayant présenté la plus forte évolution entre 2014 et 2020 : outre la

[«] Randonnée pédestre » (+3.5 points) qui se pratique en extérieur, il s'agit de « Musculation, body-building » (+8.3 points), « Yoga, Pilates, Body-Mind » (+5.7 points) et « Danse » (+3.5 points), ces trois activités présentant par ailleurs une proportion élevée de femmes les pratiquant.

Pour précision, l'activité « Escalade, alpinisme » est marquée d'une progression de +1.3 point de pourcentage entre 2014 et 2020, et s'effectue principalement à l'extérieur.

MUNICIPALITÉ DE NYON

répondre aux besoins et attentes de ce sport. De plus, l'expérience montre que les murs de grimpe intégrés dans des salles multisports sont peu utilisés, puisque non modulables, donc finalement peu adaptés à la pratique.

Enfin, dans le cas où il n'y aurait pas de mur d'escalade prévu dans le projet de Colovray ou que celui-ci ne répondait pas aux exigences pour la grimpe sportive, notamment en termes de hauteur (10 à 16 m pour l'escalade en « voie »), quelles conditions faudrait-il réunir pour que l'implantation d'une salle d'escalade dans la zone industrielle de Champ-Colin soit possible en termes d'aménagement du territoire?

A ce stade, le plan directeur communal ne permet pas de développer des activités sportives, grimpe, padel tennis ou autre, dans une zone industrielle et artisanale.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

OF NYOR

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia